

Image not found or type unknown



Regularisation par le travail

Par **ihssane**, le **01/07/2008** à **14:59**

bonjour,rnpour etre bref, je suis sans papiers et je travail comme enseignant d'anglais dans une association dans le noir et sans declaration. mon employeur est d'accord pour me fournir une promesse d'embauche ou eventuellement un contrat de travail si cela pourrait m'aider dans les démarche de regularisation. ne serait il pas risqué de se rendre à la préfecture avec mon employeur pour déposer un dossier de regularisation. n'auriez vous pas d'autre information sur ce sujet.rnmerci